

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE LEVIE
ET SAN-GAVINO-DI-CARBINI

MAIRIE
20170 LEVIE

Tél : 04 95 78 00 00
Fax : 04 95 78 00 04

LEVIE, le 26/07/2018

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 156 101 8809 3

Mairie de San Gavino Di Carbinì
20170 SAN GAVINO DI CARBINI
(parcelle F 1027)

Objet : Enquête publique préalable à la DUP et parcellaire en vue de permettre l'acquisition de terrains en pleine propriété et l'établissement de servitudes nécessaires à l'instauration de périmètres de protection immédiate et rapprochée autour des forages F1, F2 et F4, situés sur le territoire de la commune de SAN GAVINO DI CARBINI.
Réf. : Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R 131-6, R 131-7 et R 131-8 ;
P.J. : L'arrêté n° 2A-2018-07-20-001 du 20 juillet 2018 ;
La copie de l'avis au public ;
Un questionnaire d'identité

Monsieur, Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par arrêté préfectoral n°2A-2018-07-20-001 du 20 juillet 2018, a été prescrite l'ouverture, sur le territoire de la commune de SAN GAVINO DI CARBINI, d'une enquête parcellaire concernant le projet visé en objet.

Cette enquête se déroulera du **lundi 6 août 2018 (9H00) au vendredi 24 août 2018 (17H00)**.

Pendant ce délai, vous pourrez prendre connaissance des pièces du dossier et consigner vos observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours lieux et heures suivants :

Les observations écrites relatives à l'enquête parcellaire seront également reçues par Monsieur GILLES ROPERS, commissaire enquêteur, qui tiendra les permanences en mairie de San Gavino di Carbinì, aux dates et heures mentionnées ci-après :

Le lundi 6 août 2018 de 9H00 à 12H00 ;

Le vendredi 17 août 2018 de 14H00 à 17H00 ;

Le vendredi 24 août 2018, dernier jour de l'enquête publique, de 14H00 à 17H00.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la préfecture : www.corse-du-sud.gouv.fr dans l'onglet *Publications - rubriques Enquêtes publiques*.

Les observations pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête, par courrier, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, à la Mairie de San Gavino di Carbinì, 20170 SAN GAVINO DI CARBINI, pour être annexées au registre.

D'autre part, je vous prie, en exécution de l'article R. 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique aux termes duquel les propriétaires sont tenus de fournir toutes les indications utiles relatives à leur identité, de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint et le retourner dès que possible en vous conformant aux prescriptions des articles L 311-1 à L 311-3 du même code ci-après reproduits :

"L 311-1 : En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêt de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

L 311-2 : Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

L 311-3 : Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2, sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi, ils sont déchus de tous droits à l'indemnité".

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

LEVIE, le 30/07/2018

Le président du SIVU des eaux
de Lèvie - San Gavino di Carbinì,

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX
DE LEVIE ET DE SAN GAVINO DI CARBINI**